

ISSN 2414-2565

CAHIERS DU GReMS

Revue annuelle du Groupe de Recherches
en Morphosyntaxe et Sémantique



N°07 Décembre 2022

CAHIERS DU GReMS

**Revue annuelle du Groupe de Recherches
en Morphosyntaxe et Sémantique**

Cahiers du GReMS

Revue du Groupe de Recherches en Morphosyntaxe et Sémantique

Université Marien Ngouabi

Faculté des Lettres, Arts et des Sciences humaines

BP : 2642- Brazzaville (Congo)

Courriel : *cahiersdugrems@gmail.com*

Directeur de publication : Édouard Ngamountsika, Professeur Titulaire, Cames

Rédacteur en chef : Etienne Bellarmin Iloki, PT, *Chef de parcours de Langue et Littérature françaises*

Comité scientifique : Pr Abolou Camille Roger, Université de Bouaké, Pr Abou Napon, Université de Ouagadougou, Pr Benzitoun Christophe, Université de Lorraine, Pr Ndongso-Ibara Yvon Pierre, Université Marien Ngouabi, Pr Lefeuvre Florence, Université Paris III, Pr Ibrahim Diakhoumpa, Université Gaston Berger, Pr Irié Bi Gohy Mathias, Université de Bouaké, Pr Mbanga Anatole, Université Marien Ngouabi, Pr Massoumou Omer, Université Marien Ngouabi, Pr Makosso Jean-Félix, Université Marien Ngouabi, Pr Ngassaki Basile Marius, Université Marien Ngouabi, Pr Moussa Daff, Cheikh Anta Diop, Pr Moussirou Mouyama Auguste, Université Omer Bongo, Pr Noumssi Gérard, Université de Yaoundé I, Université de Bouaké, Pr Siouffi Gilles, Université Paris IV, Sorbonne, Pr Rosier Laurence, ULB , Pr Peter Blumenthal, Université de Cologne, André Thibault, Université Paris IV .

Comité de lecture : Germain Eb'aa, Bellarmin Iloki, Nombo Augustin, Albert Gandonou, Jean-Aimé Pambou, Loussakoumounou Alain Fernand, Jean-Alexis Mfoutou (Rouen), Eloundou Eloundou Venant.

Comité de rédaction : Elongo Arsène, Marc Cheymol, Fernand Otsiema Guellely, Lionnel Kindziala - Kindziala, Alain Ferdinand Raoul Loussakoumounou, Moukougou Sidoine Romaric, Gombé - Apondza Guy Roger Cyriac, Odjola Régine.

Couverture : Sculpture en bronze de Rémy Mongo-Etsion

Publié par le *Parcours Langue et littérature françaises*

ISSN 2414-2565

Avis aux auteurs**Feuille de styles**

La structure d'un article scientifique en lettres et sciences humaines se présente comme suit : Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

- Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.).

3.4. Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

3.5. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées) ;
- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).
- Exemples :
- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».
- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation socio-historique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

3.6. Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

3.7. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :

NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, *Zone titre*, Lieu de publication, Zone Éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{de} éd.).

SOMMAIRE**KOFFI KOUADIO**

Analyse illocutoire des proverbes allemands et anoh,
et comparaison de leurs structures phraséologiques.....9

DANHO Yayo Vincent

Parenthèses et intelligence narrative dans les textes romanesques
d’Ahmadou Kourouma 33

MBOUP Mansour El Hadji

Teaching and learning English: A case study of length and lengthening
by French speaking learners.....45

OTSIEMA GUELLELY Ferdinand

Les emplois de l’adverbe « déjà » dans *Le Pleurer-rire* d’Henri Lopes.....55

KAKOU BI TRAH Alphonse Cheriff,

La sémiotique, une ressource interprétative : une analyse de la résistance
chez le moustique 69

BADO DIBIÉ ET SOUGUE OBOUSSA

Langue, langage et ésotérisme dans le roman *Crépuscule des temps anciens*
de Nazi Boni Boni.....77

KANAZOE Sénon

Les difficultés d’accord du verbe avec son sujet chez les scolaires burkinabè :
le cas des apprenants des classes de quatrième.....91

EYANG NDONG Exthasis, épse ABOGO Ntoutoume et PAMBOU Jean-Aimé

La phrase et sa structure, outil d’interprétation du texte littéraire
dans un contexte scolaire gabonais.....107

AKA Niamkey

Les symboles de la communication locale dans le processus
du développement local.....125

ATSÉ N’Cho Jean-Baptiste

Diversité linguistique et notion de gouvernance
chez les peuples de Côte d’Ivoire.....133

MOUKOUKOU Sidoine Romaric

La francisation des unités lexicales dans les productions littéraires
chez quelques écrivains congolais.....153

IDOUKOU Camille,

La poétique dans les berceuses Koyo.....165

DIVERSITÉ LINGUISTIQUE ET NOTION DE GOUVERNANCE CHEZ LES PEUPLES DE CÔTE D'IVOIRE

ATSÉ N'Cho Jean-Baptiste

Enseignant-Chercheur en Sciences du Langage

Université de Bouaké, Côte d'Ivoire

E-mail : jbatse@yahoo.fr

Résumé : *La Côte d'Ivoire est un pays linguistiquement diversifié. Cette diversité ethnique et linguistique nous amène à comprendre la notion de gouvernance telle qu'elle est perçue chez ses peuples. Alors, comment les peuples de Côte d'Ivoire désignent-ils le mot « gouvernance » ou simplement « gouverner » dans leurs langues maternelles ? À partir d'enquêtes menées auprès de locuteurs de quelques langues ivoiriennes, cette étude fondée sur la sociolinguistique a pour objectif d'identifier des notions et des concepts qui pourraient contribuer au développement durable du pays dans la façon dont ses peuples gèrent culturellement, politiquement et juridiquement les entités locales.*

Mots-clés : *diversité linguistique, diversité ethnique, gouvernance, pouvoir, langues ivoiriennes.*

Abstract: *Côte d'Ivoire is a linguistically diverse country. This ethnic and linguistic diversity leads us to understand the notion of governance as it is perceived among its peoples. So how do the peoples of Côte d'Ivoire refer to the word "governance" or simply "to govern" in their mother tongues? Based on surveys conducted among speakers of some Ivorian languages, this sociolinguistic-based study aims to identify notions and concepts that could contribute to the country's sustainable development in the way its peoples manage culturally, politically and legally local entities.*

Keywords: *linguistic diversity, ethnic diversity, governance, power, Ivorian languages.*

Introduction

La Côte d'Ivoire, avec une population diversifiée, compte plus de 60 ethnies réparties dans quatre grandes familles linguistiques plus ouvertes et accueillantes les unes que les autres ; ce qui fait d'elle une terre d'hospitalité. Cette hospitalité reconnue dans son hymne national est du fait de la générosité des différents peuples éparpillés sur l'ensemble du territoire.

En effet, chez les peuples de Côte d'Ivoire, il n'est pas permis à tout le monde d'être chef de village, de canton ou de tribu. Dans la gestion de la vie communautaire et surtout pour le maintien de la cohésion sociale, ces peuples sont organisés socialement et politiquement selon des critères liés à leur tradition, leur tribu voire leur localité. Ainsi, pour gérer ces différentes entités locales ou, tout simplement, gouverner, les peuples, selon leurs origines, leurs façons de faire ou du fait qu'ils héritent d'une ascendance ou d'une descendance, et ce, de façon matri ou patrilineaire, usent des valeurs comme l'autorité, la bonne écoute, le courage, la probité, etc.

Dans cette contribution, il est question de mettre en relief et en relation la notion de *gouvernance* à travers la gestion du pouvoir telle qu'elle se (re)présente chez les peuples de Côte d'Ivoire sous l'angle ethno-sociolinguistique. L'objectif visé consiste à vérifier l'existence d'une telle notion, peut-être différente de la norme de référence démocratique, ou présentant des similitudes de bonne gouvernance avec l'ensemble des peuples vivant sur le territoire ivoirien. C'est pourquoi, il est intéressant dans cette étude de savoir comment la notion de *gouvernance* est-elle perçue chez les différents peuples de Côte d'Ivoire ? En d'autres termes, comment certains peuples de Côte d'Ivoire s'approprient-ils et traduisent-ils la notion de *gouvernance* ? À quoi le mot "gouverner" renvoie-t-il ? Quelles sont ses références dans les langues ivoiriennes ? Cet article, dans son cheminement, présentera tour à tour le cadre théorique suivi de la démarche méthodologique, puis la situation sociolinguistique et celle de la diversité linguistique de la Côte d'Ivoire pour aboutir à une approche notionnelle des termes comme « gouvernance » et « diversité linguistique ». Enfin, nous terminerons notre étude par l'usage et les références du mot « gouverner » chez les peuples de Côte d'Ivoire pour en savoir ce à quoi cette notion renvoie dans les langues ivoiriennes.

1. Ancrage théorique de l'étude

L'ancrage théorique de cette étude est la sociolinguistique. C'est une discipline qui met en rapport la langue et la société, tout en s'appuyant sur la langue dans son intégralité avec sa dimension sociale. En sociolinguistique, le rapport de la langue à la société reste et demeure avant tout l'objet de recherche. Dans le cadre de cette étude, nous nous appuyons sur la sociolinguistique variationniste, politique et des pratiques langagières telles qu'initiales par Labov (1976), Gadet (2000), Baylon (2002) et Canut et *al.* (2018).

Labov (1976) affirme que la sociolinguistique doit être en mesure d'expliquer et de décrire les variations dans l'usage de la langue, que ce soit à l'échelle microsociale, c'est-à-dire au niveau de l'individu et des relations interindividuelles qu'à l'échelle macrosociale, c'est-à-dire au niveau d'une communauté entière. Pour résumer, Baylon (2002, p. 35) affirme que « la sociolinguistique s'est donnée primitivement pour tâche de décrire les différentes variétés qui coexistent au sein d'une communauté linguistique en les mettant en rapport avec les structures sociales ; aujourd'hui, elle englobe pratiquement tout ce qui est étude du langage dans son contexte socioculturel ». Pour Gadet (2000, p. 42), « La sociolinguistique, discipline des Sciences du langage, peut rapidement se définir comme la prise en compte de la façon dont les locuteurs d'une communauté parlent vraiment et interagissent en situations réelles, compte tenu de leurs particularités sociales, régionales et aussi historiques ». On parle également d'une sociolinguistique des pratiques langagières qui relève de la variation linguistique. Ainsi, pour *Le Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage* (2012, p. 265), « on désigne par pratiques langagières cette variation dans les usages du langage en fonction des groupes sociaux ». Enfin, le concept d'une sociolinguistique politique, « c'est l'étude du langage comme pratique sociale selon une optique politique » (Canut et *al.*, 2018, p. 21).

En nous inspirant d'une telle théorie, nous voulons, d'une part, rechercher les manifestations du mot « gouverner » dans les langues ivoiriennes en tant que langues vivantes, et d'autre part, nous focaliser sur l'aspect et la dimension ethno-sociolinguistique que représente la notion de *gouvernance* chez certains peuples de Côte d'Ivoire.

2. Démarche méthodologique

À travers un questionnaire soumis à quelques locuteurs de langues ivoiriennes des quatre grandes familles linguistiques de Côte d'Ivoire, notre enquête a permis de collecter des informations sur les notions de « gouvernance » et « gouverner » dans leurs différentes langues. Cela s'est réalisé par une trentaine d'entrevues par mail auprès d'étudiants, chercheurs, et enseignants-chercheurs locuteurs natifs de langues ivoiriennes choisis sur la base de leurs compétences linguistiques. Il s'agissait essentiellement de donner et de décrire le sens du mot « gouverner » et son substantif « gouvernance » avec ses synonymes tels que « régner », « gérer », « administrer », etc. L'enquête a aussi porté sur les notions de « chef de famille », de « chef de village », de « chef de canton ou de tribu » relevées dans les langues maternelles de nos informateurs. Enfin, nous leur avons demandé dans leurs différentes langues comment se fait la désignation ou le choix de la personne habilitée à gouverner un peuple, un village ou un canton dans leurs différentes tribus. Les informations recueillies ont été ensuite dépouillées, classifiées et analysées.

3. De la situation sociolinguistique et de la diversité linguistique en Côte d'Ivoire

Soixante (60) langues, c'est le nombre pour décrire la situation sociolinguistique de la Côte d'Ivoire. Cela est parti des recherches de Maurice Delafosse en 1904 sur *Vocabulaires comparatifs de soixante langues ou dialectes parlés à la Côte d'Ivoire et dans les régions limitrophes*. Actuellement, c'est toujours la même proportion que compte le pays, en plus du français langue officielle. Toutes ces langues appartiennent à la grande famille linguistique Niger-Congo et se répartissent dans quatre grandes familles linguistiques : gur, kru, kwa et mandé.

Même si cette proportion de soixante langues n'atteint pas le niveau de certains pays d'Afrique comme le Nigéria (543 langues, dont 536 vivantes et 7 éteintes) ou le Cameroun (293 langues régionales)¹, il est à noter que la diversité linguistique est visible et remarquable en Côte d'Ivoire. Pour le moment, la Côte d'Ivoire compte parmi les pays africains avec une cartographie linguistique beaucoup plus diversifiée et de telles données prouvent la grande vitalité des langues locales ivoiriennes où beaucoup de locuteurs parlent et comprennent leurs langues maternelles. En plus de cela, pour Dérive et Dérive (1986, p. 43), « il faut considérer qu'outre leur langue maternelle, nombreux sont ceux qui parlent en sus une ou plusieurs autres langues ivoiriennes, ce qui élargit l'aire d'extension de la pratique de certaines d'entre elles bien au-delà de leurs frontières ethniques ».

Outre les soixante langues ivoiriennes, le français, langue officielle du pays, est devenu également une langue ivoirienne et d'Afrique (Kouadio N'guessan, 1999 ; 2007), du moment où une certaine majorité d'Ivoiriens ou d'Africains l'acquièrent en bas âge comme langue maternelle et comme langue première. Cependant, les langues locales ivoiriennes n'ont juridiquement aucun statut face au français, « la seule langue officielle, la langue exclusive de l'administration et de l'enseignement, du primaire à l'université » (Dérive et Dérive, 1986, p. 42). Dans la dernière Constitution ivoirienne promulguée le 8 novembre 2016, aucune loi ne fait désormais référence aux langues locales ivoiriennes, alors que dans la précédente votée en août 2000, il était écrit en son article 29 alinéa 6 : « La loi fixe les conditions de promotion et de développement des langues nationales ». Pour Kouadio

1 Selon les données de SIL International (anciennement Summer Institute of Linguistics du Texas (Dallas)), en français : Société Internationale de Linguistique (SIL) devenue *Ethnologue*. Ces données proposées sur le site *Aménagement des langues dans le monde* ont été puisées dans *Ethnologue* (20^e édition de 2017) du Summer Institute of Linguistics du Texas, consultable sur le lien https://www.axl.cefan.ulaval.ca/Languages/1div_recens.htm Dernière mise à jour, 20 octobre 2020.

N'guessan (2007, p. 74-75),

« Sur le chapitre des langues nationales ivoiriennes, il faut rappeler qu'une loi portant réforme de l'enseignement a été votée en août 1977. Elle prévoyait les conditions pour l'introduction de ces langues dans l'enseignement et donnait mission expresse à l'Institut de linguistique appliquée (ILA) de l'université de Cocody-Abidjan d'en étudier la faisabilité.

Cette loi n'a jamais été promulguée et les nombreuses recherches et expériences de préscolarisation et d'alphabétisation menées par l'ILA sont restées quasi sans application ».

Pour remédier à cela, les Ivoiriens se sont réapproprié le français et en ont créé des variétés dont la plus usitée est le nouchi ; un sociolecte qui tire la majeure partie de son lexique dans les langues ivoiriennes, africaines et quelquefois européennes, mais dont le fond syntaxique reste le français.

Par ailleurs, la diversité linguistique peut être comparable à la diversité ethnique. Sociologiquement et sur le plan anthropologique, l'ethnie correspond à la tribu, au peuple. Pour Amselle (1999, pp. 16-17), citant Mercier [1961, p. 65], « l'ethnie est un groupe fermé, descendant d'un ancêtre commun ou plus généralement ayant une même origine, possédant une culture homogène et parlant une langue commune, c'est également une unité d'ordre politique ».

En Côte d'Ivoire, vu la diversité ethnique et linguistique et tenant compte de l'histoire du pays, le peuple souverain de Côte d'Ivoire, à travers la Constitution de novembre 2016, a adopté dans son préambule ce qui suit :

[« Nous, Peuple de Côte d'Ivoire ;

Conscient de notre indépendance et de notre identité nationale, assumons notre responsabilité historique devant la Nation et devant l'humanité ;

(...) ;

Tenant compte de notre diversité ethnique, culturelle et religieuse, et résolu à construire une Nation pluriethnique et pluriraciale fondée sur les principes de la souveraineté nationale ;

Convaincu que l'union dans le respect de cette diversité assure, par le travail et la discipline, le progrès économique et le bien-être social de tous ; (...)

Approuvons et adoptons librement et solennellement devant la Nation et l'humanité la présente Constitution comme Loi fondamentale de l'État, dont le Préambule fait partie intégrante »].

La loi fondamentale du pays soutenant la pluralité ethnique et linguistique, nous allons dans le cadre de cette étude donner un sens à quelques concepts clés.

4. Définition de quelques concepts

« Diversité linguistique » et « gouvernance » sont les concepts clés que nous définirons pour bien cerner notre approche notionnelle.

4.1. Diversité linguistique

À l'heure actuelle, on dénombre 7100 langues vivantes dans le monde réparties dans plus de 220 pays (ou États)². L'Afrique, en dehors de Madagascar (faisant partie de la famille *austronésienne*), compte à elle seule 2035, soit le tiers du nombre total de langues de la planète. En plus d'être une densité linguistique en fonction du nombre, l'on pourrait parler d'une diversité linguistique. Beaucoup de ces langues sont peu étudiées, et le nombre des familles et de regroupements varie selon le progrès de la science, révélant une immense richesse linguistique.

Pour nous, la diversité linguistique n'est pas un concept récent. Elle concerne la réalité de l'abondance et l'existence de langues diverses et multiples sur un même territoire. Elle pourrait donc être définie comme étant la pluralité, la multiplicité des langues dans un pays ou comme « divergence, écart, opinion » (Calvet, 2004, p. 291). Ce concept reflète les caractéristiques des sociétés modernes qui, en réalité, sont presque toutes multilingues puisque modelées par cette diversité linguistique. Vu sous cet angle, pour Boutin et Kouadio N'guessan (2013, p. 121) « la Côte d'Ivoire, comme la majorité des États du monde, est pluriculturelle et plurilingue et rien ne menace véritablement cette richesse pour l'instant ».

Sur les soixante langues répertoriées dans le pays, elles ont presque toutes des locuteurs éparpillés sur l'ensemble du territoire. Même si certaines langues sont menacées de disparition, les recherches linguistiques ont vite tiré la sonnette d'alarme pour remettre en vie une langue comme l'éhotilé, aujourd'hui phagocytée par la langue agni sur son aire d'extension.

4.2. De quoi la gouvernance est-elle l'objet ?

La notion de gouvernance a été depuis longtemps au centre des réflexions d'intérêt économique et scientifique. Elle fait référence à un processus de gouvernement et de gestion d'institutions, mais repose en grande partie sur la pratique, la manière de gérer et de réglementer une institution.

La *gouvernance* est définie par le dictionnaire comme « manière de gouverner » ou comme « exercice du pouvoir pour gérer les affaires nationales ». Pour John Pitseys (2010, p. 207), « La gouvernance désigne un concept commode. Une idée descriptive de la réalité, mais aussi un idéal normatif associé à la transparence, à l'éthique, à l'efficacité de l'action publique ». Plus loin, il la définit « comme une technique de gestion sociale visant à produire des règles collectives à partir de l'orientation des conduites des acteurs plutôt que par des normes commandant et sanctionnant directement leurs comportements » (Pitseys, 2010, p. 208).

En Sciences économiques, sous l'égide des organisations financières internationales telles la Banque Mondiale, on parle de « bonne gouvernance » qui renvoie à une politique de développement cohérente et efficace. Elle n'ajoute simplement qu'un intérêt évaluatif et évolutif au processus de gouvernance. Pour les acteurs de la Bonne gouvernance, celle-ci repose sur les principes de la responsabilité, de la transparence, de l'état de droit et de la participation de tous les acteurs.

Sur le plan local, au niveau de la gestion des peuples et des territoires, la notion de gouvernance existe bel et bien dans les langues africaines. Même si le mode de gestion et de transmission du pouvoir est différent d'un groupe linguistique à un autre, la notion de gouvernance se traduit sous plusieurs connotations chez les différents peuples de Côte

² Cf. Les études du Summer Institute of Linguistics du Texas (Dallas), *Ethnologue*, consultable sur le lien https://www.axl.cefan.ulaval.ca/Langues/1div_recens.htm Dernière mise à jour, 20 octobre 2020.

d'Ivoire.

5. La notion de *gouverner* selon les peuples

Des communautés linguistiques de diverses origines peuplent la Côte d'Ivoire. Elles sont regroupées en quatre grandes familles linguistiques et coexistent pacifiquement avec chacune selon sa propre organisation interne.

5.1. Chez les peuples GUR : cas des Sénoufo et Koulango

Chez les peuples gur, plus précisément chez les Sénoufo-niarafolo, parlent *koufolo* et *kafibélé* du département de Dikodougou, le *pouvoir* ou encore la *gouvernance* se traduit par :

(1) -	faha/faga	pjeri/pjéré	=	« gouverner »
	force	père		
	« père de la force »			

En pays sénoufo, une famille, une cour, un village et une tribu sont gérés par des propriétaires. C'est ainsi qu'on aura :

(2) -	kpaha	fɔlɔ	=	« Chef de famille »
	maison	propriétaire		
	« propriétaire de la maison »			

(3) -	katjol	fɔlɔ	=	« Chef de famille »
	cour	propriétaire		
	« propriétaire de cour »			

(4) -	kaha/kagi	fɔlɔ	=	« chef de village »
	village	propriétaire		
	« propriétaire de village »			

(5) -	djasa	fɔlɔ	=	« chef de tribu »
	Communauté	propriétaire		
	« propriétaire de communauté »			

Aussi, il faut noter que

« Chez les Sénoufo palaka, le pouvoir est détenu, à un niveau local par le chef du village et à un niveau plus étendu par le chef de canton. Le chef du village est désigné par les « anciens » dans la famille du fondateur du village. Il est chef à vie. Il en est de même du chef de canton qui ne peut venir que du village de Koumbala parce qu'il s'agit du premier village palaka, point de départ des migrations et de la colonisation palaka » (Diané, 2018, p. 317).

Par ailleurs, l'une des caractéristiques générales de la gouvernance en pays sénoufo est l'hérédité. La gouvernance se transmet de façon matriarcale ou matrilineaire en suivant l'ordre d'aînesse et les dispositions psychologiques normales des probables successeurs. Le successeur doit présenter une bonne capacité à bien gérer les hommes. Avoir une bonne capacité d'écoute en plus de son appartenance à la descendance de la chefferie.

De l'autre côté, chez les Gur koulango de la région du Gontougo, les mots « gouverner » et

« régner » se traduisent de plusieurs façons. Nous avons :

- | | | | |
|-------|--|---|------------------------|
| (6) - | dɪ wɪsɛɛ
manger royauté
« manger royauté » | = | « gouverner ; régner » |
| (7) - | dɪ gbokugo
manger tabouret | = | « gouverner ; régner » |
| (8) - | dɪ maaŋɔ
manger pouvoir | = | « gouverner ; régner » |

En pays koulango, la gestion du pouvoir « se mange », « se déguste » ou encore « se savoure ». Le pouvoir ou le trône est également représenté par le tabouret sur lequel on s'assied pendant le règne. Ne s'assied donc pas sur le « tabouret » qui veut. Seuls le roi ou une personne appartenant à la lignée royale peuvent hériter du pouvoir. Même le chef du village qui se traduit par [aŋɔwɪsɛɛ], littéralement [aŋɔ] « village » et [wɪsɛɛ] « roi » est issu de la lignée royale. La « gouvernance » ou le « règne » et leurs synonymes se traduisent chez le Koulango par les items suivants :

- | | | | |
|--------|--|---|-------------------------|
| (9) - | wɪsɛɛ dɪ ɔ
Roi manger action de
« action de gouverner ». | = | « gouvernance ; règne » |
| (10) - | gbokugo dɪ ɔ
tabouret manger action de
« action de gouverner » | = | « gouvernance ; règne » |
| (11) - | maa dɪ ɔ
< [maaŋɔ]
pouvoir manger action de
« action de gouverner » | = | « gouvernance ; règne » |

En définitive, nous retenons chez les peuples gur de Côte d'Ivoire, notamment chez les Senoufos *kafiré* de Dikodougou et chez les Koulango de Bondoukou, que la gouvernance du peuple se transmet par héritage et de façon matriarcale ou matrilineaire comme chez d'autres peuples africains.

5.2. Chez les peuples KRU : cas des Dida, Godié et Bété

Les peuples kru choisis pour cette étude sont les Dida, les Godié et les Bété. D'abord, chez les Dida de Zikisso, « gouverner » ou encore « régner » se traduit par *kòlé* (12). Son substantif « gouvernance » ou « règne » se dit *kòlékòléli* (13) qui est « le fait ou l'action de surveiller ». Ensuite, chez les Godié de Fresco, le terme « gouverner » ou « régner » se dit *káamá* (14). Quant au nom « gouvernance », il se traduit par *káamali* (15) où le suffixe *li* est un nominalisateur qui renvoie au « fait de gouverner », donc « gouvernance », « règne ». En pays dida, tout comme en pays godié, celui qui gouverne est aussi appelé le « chef ». Ce terme est représenté par le mot « père ». Ainsi, un chef de famille, un chef de village ou encore un chef de tribu ou de canton se dit en dida et en godié comme suit :

	dida	godié	signification
(16) -	grìgbò tò (père de la famille) famille/père	lólókpa bá famille/père	« Chef de famille »
(17) -	dú tò (père du village) village/père	dú bá village/père	« Chef de village »
(18) -	lókpa tò (père de la tribu) tribu/père	lólókpa bá ³	« Chef de tribu »
(19) -		dòdò bá ⁴	« Chef de terre »

En outre, si la notion de gouvernance a des synonymes dans certaines langues, en dida, cela a pour synonyme *kòlèkòlò* (20) qui signifie « le fait ou l'action de surveiller ». En godié, elle a pour synonyme le verbe *baà* (21) qui signifie « diriger », « conduire », « défiler » (dans le sens de conduire un troupeau, le diriger ou le faire défiler vers un but).

Par ailleurs, chez les Bété de Gagnoa, dans le Canton Zédi, le mot « gouverner » s'apparente au terme godié et se dit *kama* (22). Il signifie également « commander », « diriger ». Son substantif « gouvernance » est *kamalee* (23) qui est « l'art ou la manière de gouverner ». À la différence des Dida et des Godié, chez les Bété, le chef de famille, de village, de canton ou de tribu demeure le "kífi", c'est-à-dire le « Chef » ou bien même « [la personne] ou celui qui est devant » ou encore « celui qui détient le devant des choses », c'est-à-dire "kòlòkójnè". Ainsi, en bété de Gagnoa, pour désigner le chef de famille, le chef de village, le chef de canton ou le chef de tribu, cela se dit de la manière suivante :

	bété de Gagnoa	signification
(24) -	glìgbè né kólò kó nɔ lignage/celui/devant, premier /morphème de position/détenteur	« Chef de famille »
(25) -	dú né kífi ou dú kífi ⁵ village/celui/chef ou village/chef	« Chef de village »
(26) -	dú né kólò kó nɔ village/celui/devant, premier /morphème de position/détenteur	« Chef de village »

3 Chez les Godié, la notion de chef de canton ou de tribu est une fabrication coloniale qui n'a aucune réalité culturelle. Ils se réfèrent à cet effet au terme de chef de famille, mais plus précisément à la famille élargie et, dans une certaine mesure, à la tribu.

4 Dans la tradition godié, la notion de chef de village n'existe pas en tant que tel. C'est le patriarche qui est en général le chef de village, le dú bá, c'est-à-dire le père de village. Traditionnellement, c'est le dú bá (père de village) et le dòdò bá (père de la terre ; chef terrien) qui sont les personnes habilitées à gouverner un peuple, un village, etc.

5 Le terme "kiffi" serait un emprunt à la langue anglaise du mot "chief".

- (27) - zédi á nè kífí6 « Chef de canton Zédi »
nom de canton/(de) morphème de possession, d'appartenance/son, possessif/chef
- (28) - ziplikou nè kífí « Chef de tribu Ziplikou »
nom de tribu/son, possessif/chef

En définitive, pour gouverner chez les peuples kru de Côte d'Ivoire, notamment chez les peuples dida et godié, il faut d'abord être considéré comme un « père » pour son peuple. La gouvernance étant héréditaire de l'ascendance à la descendance et que le pouvoir se gère par famille (normalement, il n'y a pas de vote), l'aspirant à la gouvernance doit incarner l'autorité, le respect des valeurs ancestrales, culturelles et traditionnelles, etc. Il doit également être pondéré et épris de sagesse et avoir certaines aptitudes telles la probité et le courage. Par contre, chez les Bété, surtout ceux de Gagnoa, il faut être marié, être financièrement autonome, responsable (avoir des biens matériels : maisons, champs, etc.), sage, disponible, serviable et à l'écoute de son peuple pour gouverner un village ou un canton. Tout individu ou citoyen qui remplit ces conditions est habilité à le faire, car c'est la démocratie villageoise qui l'emporte et non une monarchie centralisée au sein d'une famille.

5.3. Chez les peuples KWA : cas des Abouré, Adioukrou, Agni, Akyé, Baoulé et Ébrié

Aussi appelés les Akan, les peuples kwa de Côte d'Ivoire sont une société hiérarchisée avec une population très importante et des parentés linguistiques presque identiques. C'est le cas des Baoulé et des Agni qui parlent presque la même langue et qui ont les mêmes organisations sociales. C'est aussi le cas chez les Akyé, les Abbey, les Mbatto (gwa) et les Abouré où l'intercompréhension est quasiment nette. Pour cette étude sur la notion de *gouvernance*, nous avons choisi les peuples suivants : abouré, adioukrou, agni, akyé, baoulé et ébrié. Tout simplement à cause de leur mode de succession, nous classons ces différentes ethnies en deux groupes, à savoir : le groupe de la royauté avec les Abouré dont le roi n'a pas les mêmes pouvoirs que celui des Agni et celui des Baoulé, et le groupe de la chefferie tournante avec les Adioukrou, les Akyé et les Ébrié.

4.3.1. Le groupe de la royauté

En pays abouré, le mot « gouverner » se dit *mámá ásà* (29) qui, en traduction mot à mot, veut dire « protéger ou garder le territoire ou le peuple ». La « gouvernance », quant à elle, se dit *mámá áljè* (30) littéralement traduit par « le fait de manger le territoire ».

En agni indénié d'Abengourou, le mot « gouverner » ou « régner » se dit de deux façons, à savoir :

- | | | | | |
|--------|---------------|--------------|---|-----------------------|
| (31) - | bù
casser | máp
monde | = | « Régner » |
| (32) - | sìè
garder | máp
monde | = | « Régner, gouverner » |

6 En pays bété, chaque canton détient un certain nombre de tribus. Ainsi, pour désigner un chef de canton, il faudrait impérativement indiquer le nom du canton et ajouter le mot chef (la fonction). Il en est de même pour la désignation des chefs de tribus.

Littéralement, en agni indénié, la notion de « gouvernance » se traduit comme suit :

(33) - blê só = « Règne, gouvernance »
 moment, période sur
 « le temps de ou le moment de »

En guise d'exemple :

(34)- atse blê só = « Le règne de Atsé »
 Atsé moment, période sur
 « Le moment d'Atsé »

Cette notion a des synonymes "mán búlè" et "mán sièblè" qui se présentent comme suit :

(35) - mán búlè = « Le fait de régner »
 monde le fait de casser

(36) - mán sièblè = « Gouvernance »
 monde le fait de garder

De l'autre côté chez le peuple agni sanwi, parler afféma de Maféré, le mot « gouverner » ou « régner » se dit d'une seule manière :

(37) - cì mán = « Règne, gouvernance »
 attraper monde

Son substantif « gouvernance » peut se dire de deux façons, à savoir :

(38) - mán fǝ́ǝ = « gouvernance »
 monde attraper/garder

(39) - kùló fǝ́ǝ = « gouvernance »
 village attraper/garder

Par ailleurs, ces deux dialectes agni (indénié et sanwi) sont unanimes sur les termes pour désigner le « chef de famille » et le « chef de village », comme dans les items suivants :

(40) - àwúlò kpáni = « chef de famille »
 maison grand

(41) - kùló kpáni = « chef de village »
 village grand

En pays baoulé où la royauté est de mise, le mot « gouverner » se dit deux façons. Quand il prend le sens de « gérer », il se dit :

(42) - sié mǝ́ǝ = « gouverner ; gérer »
 gérer/garder monde

Selon nos informateurs, le mot "sié" « gérer » du verbe "sié mǝ́ǝ" « gouverner » en baoulé a

pour dérivé le mot "sièlè" qui veut dire « le fait de garder », « le fait d'arranger » ou encore « le fait de rendre beau ».

Dans un autre sens, quand le même mot « gouverner » veut dire « régner », cela se traduit par :

(43) - di mǝ = « gouverner ; régner »
 manger monde/vie
 « manger la vie » ou « faire la vie »

4.3.2. Le groupe de la chefferie tournante

Dans le dernier groupe

« le pouvoir est « tournant », d'une génération à une autre (exemple des Adioukrou), d'une catégorie d'âge à une autre (exemple des Akyé). Le lien commun entre ces deux types est que le pouvoir est exercé pendant une période plus ou moins déterminée et la catégorie gouvernante ne peut revenir au pouvoir que lorsque les autres catégories ont, à tour de rôle, épuisé leur mandat » (Diané, 2018, p. 317).

D'abord chez le peuple adioukrou, « gouverner » se dit *ɛb eb* (44) décomposé comme suit : *ɛb* pour « village » et *eb* pour « prendre ». *ɛb eb* signifie « prendre le village ».

Chez le peuple akyé bodin, le verbe « gouverner » dans le sens de « gérer » un village, un pays se dit :

(45) - ʃi kwè = « gouverner ; gérer »
 manger village/maison

Au sens littéral, cela signifie « manger (une) maison » ou « manger (un) village ». Mais, le synonyme de « gouverner » dans le sens de « régner » sur le village se dit plutôt :

(46) - ʃi mǎ = « gouverner ; régner »
 manger monde/vie
 « manger la vie » ou « faire la vie »

Enfin, dans nos enquêtes chez les peuples kwa de Côte d'Ivoire, le mot « gouverner » dans le sens de « régner » se dit en ébrié "abo" (47) qui veut dire « veiller sur » ou « garder ».

En conclusion, nous retenons que chez les peuples kwa de Côte d'Ivoire, la gestion du village ou la gestion des peuples se fait de plusieurs façons. Chez les peuples lagunaires comme les Abouré, les Adioukrou, les Akyé et les Ébrié (pour le cas de notre étude) la gestion du peuple se fait par génération et de façon tournante. Chez les Adioukrou, par exemple, le pouvoir détenu par une génération dure huit ans. Chez les Ébrié, divisés en différents goto (tribus) avec une succession matrilineaire, le pouvoir détenu par une génération dure quinze ans. Des quatre sous-classes que compose chaque génération, est choisi un membre de la sous-classe qui est généralement la personne la plus âgée ou « mûre » pour diriger ou gouverner le village. En pays akyé, la gestion du peuple qui, autrefois, durait plus longtemps dans les mains du patriarche ou d'un membre de sa famille est désormais limitée à cinq ans et se fait de façon tournante par génération et/ou par grande famille du village. À la différence des autres peuples lagunaires, chez les Abouré, chaque génération détient la gestion du pouvoir pendant vingt-et-un ans. Il n'y a que des clans chez les Abouré et la société elle-même est

incarnée par trois types d'institutions que sont les classes d'âge (ɔfɔa), les familles claniques (ocwɔn) et l'institution royale (mlingbi). Seul le chef ou le roi, issu d'une famille royale, est habilité à gérer le peuple ou le village en pays abouré.

Chez les Akan de la royauté (agni et baoulé), la gouvernance reste du domaine de la famille ou de la lignée royale. Chez les peuples agni et baoulé, de manière générale, on ne devient pas roi par hasard, mais on naît roi. Ainsi, le fils de la sœur du roi ou du chef (le neveu maternel) est susceptible d'être désigné chef ou roi à la mort du chef ou du roi. La gouvernance ou la succession à la gouvernance est exclusivement échue à une lignée royale. Elle se fait donc par lignée selon qu'on fait partie de la famille du fondateur du village, c'est-à-dire celle de la descendance du fondateur du village. C'est une succession matrilineaire.

Enfin, chez la plupart des peuples kwa, « l'exercice du pouvoir par une entité est couvert par l'onction du peuple qui participe, à travers ses porte-voix ou porte-avis au choix des gouvernants et participe massivement à l'intronisation des autorités » (Diané, op. cit., p. 317). Incarner les valeurs humaines telles que la probité, l'intelligence et le rassemblement sont les critères qui entrent en ligne de compte pour désigner un individu pour la gouvernance de leurs peuples.

5.4. Chez les peuples MANDÉ : cas des Dioula, Malinké, Mangoro et Yacouba

Dans cette dernière famille linguistique, les peuples retenus dans le cadre de cette étude sont les Dioula, les Malinké, les Mangoro et les Yacouba, aussi appelés Dan.

Chez les Dioula, comme chez les Malinké, les mots « gouverner » et « gouvernance » se disent comme suit :

(48) - mara = « gouverner »
« garder ; veiller »

(49) - mara kogo = « gouvernance », « veille », « garde »
« garder ; veiller » « la manière »

"faga" (50) (« force » ; « pouvoir ») et "masaja" (« règne » ; « royauté ») sont les synonymes de « gouvernance » pour dire « règne ». Chez les Malinké, C'est le "hɔɔrɔ" (« le sage ») qui est habilité à diriger un peuple, un village. Dans sa gouvernance, celui-ci doit un esprit posé et tranquille.

Chez les peuples mangoro de Katiola, dans la région du Hambol, « gouverner » (« régner ») et son substantif « gouvernance » se traduisent comme suit :

(51) - masa ja kɛ = « gouverner, régner »
roi le fait de faire

(52) - masa ja = « gouvernance »
roi le fait d'être

Pour la plupart des peuples mandingues (dioula, malinké et mangoro), la gouvernance d'un village, d'une tribu ou simplement d'un peuple revient d'emblée aux membres de certaines familles, en l'occurrence, les propriétaires terriens.

Chez les peuples mandé sud, plus précisément chez les Dan, aussi appelés Yacouba, la gouvernance du peuple se structure depuis la cellule familiale jusqu'à la tribu, en passant par les clans et les lignages. Ainsi, plusieurs critères, conditions et modalités sont à retenir pour

être choisi chef, selon Togba. Pour lui

Parmi ceux-ci, on peut retenir que le candidat à la chefferie doit être du lignage le plus ancien de la contrée. L'ancienneté ici fait allusion à la famille fondatrice de la contrée concernée. Il doit être coopté parmi les hommes qui se distinguent par leur intelligence, le savoir, la valeur guerrière et la richesse. Le savoir et l'intelligence nous ramènent à posséder l'histoire de la zone pour mieux la protéger. Le candidat doit avoir fait ses preuves dans un domaine précis de la vie de la société. Toutes ces valeurs doivent être mises au service de la communauté (Togba, 2020, p. 76).

En territoire yacouba, une fois ces critères et conditions réunis, on accède à la gouvernance après avoir été désigné ou plébiscité par le peuple. Mais une même personne ne peut être à la fois chef de terre et chef de village. Ces fonctions ne se cumulent pas. Donc si quelqu'un est déjà chef de terre, il ne sera jamais désigné chef de village.

Chez les Dan, les termes « chef de famille », « chef de village » et « chef de tribu » se traduisent ainsi :

- | | | | | |
|--------|----------------|--------------------|---|---|
| (53) - | kó
maison | dēj
responsable | = | « Chef de famille »
« Responsable de famille » |
| (54) - | plâ
village | gōmē
chef | = | « Chef de village » |
| (55) - | gû
tribu | gōmē
chef | = | « Chef de tribu » |

Quant à la notion de « gouvernance » avec pour verbes « gouverner » et « régner », cela se traduit par les items ci-après :

- | | | | | | |
|--------|------------------|-------------------|-----------------|---|---|
| (56) - | sé
Territoire | kô
administrer | sū
action de | = | « gouverner, régner »
« action de diriger, d'administrer un territoire » |
| (57) - | ḡḡ
règne | kā
faire | | = | « gouverner ; régner »
« exercer un règne » |
| (58) - | ḡḡ
règne | kā
faire | sū
action de | = | « gouvernance ; règne »
« le fait d'exercer un règne » |

6. Ce que « GOUVERNER » et « GOUVERNANCE » veulent dire dans en langues ivoiriennes

Le verbe « gouverner » avec son substantif « gouvernance » ont été énumérés et décrits selon la gestion de certains peuples de Côte d'Ivoire. Dans les langues ivoiriennes, ces notions renvoient à plusieurs connotations. Littéralement traduits, cela s'exprime par des verbes d'action tels que « manger », « veiller », « surveiller », « garder », « attraper », « conduire », « mener », « diriger », « administrer », « faire », « exécuter ». Aussi, cela se perçoit à travers des substantifs comme « force » et « pouvoir ».

6.1. « GOUVERNER », c'est « MANGER »

Chez les peuples akyé, koulango, un peu chez les Abouré et les Baoulé, la gouvernance, c'est aussi le règne, mais le règne sur une longue période, un moment de la vie. Le plus souvent, cela se traduit littéralement par le verbe « manger ». En koulango, les exemples (6), (7), (8), (9), (10) et (11) l'attestent. Il en est de même pour les exemples (30) en abouré ; (45) et (46) en akyé et (43) en baoulé. En effet, chez ces peuples, celui qui gouverne, « mange le monde », « mange la vie » ou « fais la vie », car dans la « cosmogonie » africaine, le monde représente la vie. Qui mange la vie, mange le pouvoir. Dans ce cas d'espèce, le pouvoir ou la gouvernance ou encore le règne « se déguste » et en même temps « se savoure » dans le temps. En pays akyé, par exemple, selon Diané (op. cit. 320), « l'on ne mange pas indéfiniment. Celui qui mange finit par être rassasié ou dégoûté par la nourriture. Cette assertion porte l'idée et le principe de l'alternance. Chez ce peuple en réalité, la chefferie est tournante, d'une famille à une autre après un temps convenu ».

C'est un peu le cas en pays abouré et koulango. La gestion du pouvoir par la chefferie se fait par génération, et c'est la génération au pouvoir qui édite et dicte les normes de gouvernance. En réalité, les expressions « manger le monde » ; « manger la vie » ; « manger roi » ; « manger le tabouret » ; « manger le pouvoir » pour simplement dire « gouverner » ou « régner » renvoient le plus souvent à la gestion du pouvoir par héritage et en héritage. Historiquement, l'on hérite du pouvoir généralement de façon matrilineaire et la gouvernance d'un peuple, sur une longue période, se fait par lignée et est exclusivement échue aux membres de la famille du fondateur du village. Avec les temps modernes, chaque génération ou chaque grande famille au sein du village détient le pouvoir politique pendant un certain nombre d'années en accord avec les autorités politiques qui délivrent un arrêté de nomination à la personne désignée.

6.2. « GOUVERNER », c'est « VEILLER SUR » ; « SURVEILLER » ; « PROTÉGER »

Un autre aspect de la gouvernance, c'est la veille ; c'est-à-dire la vigilance en guise de protection. Chez certains peuples ivoiriens, celui qui gouverne « veille sur » son peuple, sa population et en même temps « surveille » son pouvoir. Généralement, ces chefs, ces rois ou encore ces dirigeants reçoivent l'onction de leurs peuples qui les portent au pouvoir pendant une période déterminée. Pendant la mandature, le chef ou le roi ou encore le dirigeant en question a le devoir de « veiller » à ce qu'aucun danger ne vienne troubler la quiétude de la population, ni qu'aucun danger ne viennent bouleverser son régime. Une gouvernance ou encore un mandat qui vous est confié se protège. C'est le cas chez les peuples dida, ébrié et abouré. Les exemples suivants l'attestent :

En dida : *kòlèkòlò* (20) qui signifie « le fait ou l'action de surveiller »

En abouré : *mámá ása* (29) qui, en mot à mot, veut dire « protéger ou garder le territoire ou le peuple ».

En ébrié : *abo* (47) qui veut dire « veiller sur » ou « garder ».

Il en est de même chez les Dioula et chez les Malinké. Chez ces peuples, c'est le propriétaire terrien qui est aussi appelé le "hóorɔn" ; c'est-à-dire une personne sage, à la tête et l'esprit bien posés, chargée de gérer le peuple. Cette personne a également l'obligation de « veiller sur » son peuple et de « garder » le pouvoir, comme l'attestent les exemples (48) et (49) :

(48) - mara = « gouverner »
« garder ; veiller »

(49) - mara kogo = « gouvernance », « veille », « garde »
« garder ; veiller » « la manière »

6.3. « GOUVERNER », c'est « PRENDRE », « ATTRAPER », « GARDER »

Chez certains peuples, tout en suivant l'ordre établi, c'est le peuple à travers une lignée familiale (généralement celle du fondateur du village ou du patriarche) ou une génération qui donne l'accès au pouvoir. Le gouvernant reçoit et saisit les insignes du pouvoir (le plus souvent représentés soit par une machette, soit par un rameau de palmier attaché aux pieds et aux bras, etc.). Dans ce cas, son geste d'acceptation et d'abnégation montre et prouve qu'il a « attrapé » ou qu'il a « pris » le pouvoir. Il a donc obligation d'« attraper » et de « garder » son pouvoir et sa gouvernance intacts jusqu'à sa mort, où quelqu'un d'autre de la même lignée familiale ou royale lui succédera. C'est le cas dans la royauté abouré [(exemple (30))] et agni [exemples (32) ; (36) ; (37) ; (38) et (39)], et un peu plus loin dans les chefferies adioukrou [(exemple (44))] et ébrié [(exemple (47))], où c'est la génération qui confie le pouvoir à une classe d'âge.

6.4. « GOUVERNER », c'est « CONDUIRE » ; « MENER » ; « DIRIGER »

« Conduire », « diriger », « mener » sont les synonymes que le dictionnaire donne au mot « gouverner ». Ces différents mots reflètent la notion de gouvernance dans sa totalité. Gouverner, c'est donc conduire, diriger, voire mener. La gouvernance chez les peuples de Côte d'Ivoire, c'est aussi savoir « conduire » ses populations, ses administrés dans le respect des valeurs humaines. Il faut leur apprendre la gestion du pouvoir par des stratégies novatrices avec les valeurs de la démocratie. C'est le cas chez le peuple godié, en exemple (21) où le mot « gouverner » a pour synonyme le verbe *baà* qui signifie « diriger », « conduire ». Pour notre informateur, il s'agit de la personne qui gouverne de diriger ou de faire « défiler » son peuple vers un but précis ou vers de meilleurs horizons.

6.5. « GOUVERNER », c'est « ADMINISTRER » ; « FAIRE » ; « EXÉCUTER » ; « COMMANDER »

Il y a chez certains peuples de Côte d'Ivoire une manière de gouverner. La personne qui gouverne, c'est celle-là même qui « administre », qui fait « faire » et qui fait « exécuter » les tâches. Elle gère la population avec autorité et respect. Gouverner, c'est donc servir, « arranger » ou encore « rendre beau ». C'est le cas chez les peuples baoulé à travers l'exemple (42). En baoulé, le mot "sié" « gérer » du verbe "sié mɛ́" « gouverner » a pour dérivé le mot "sièlè" qui veut dire « le fait de garder », « le fait d'arranger » ou encore « le fait de rendre beau ». Toute chose qui aurait peut-être guidé Félix Houphouët-Boigny, Baoulé d'origine et premier président de la république de Côte d'Ivoire à poser les fondements d'un pays prospère.

Par ailleurs, « gouverner », c'est aussi « commander » ; pas dans le sens de « contraindre » ou de « réprimer », mais dans celui d'exercer son autorité ; de « donner des ordres et les faire exécuter ». Cela se perçoit dans l'exemple (22) chez les Bété de Gagnoa, dans le Canton Zédi. Chez ce peuple, le mot « gouverner » se dit *kama*. Il signifie « commander », « diriger ».

Chez les Dan (Yacouba) la notion de « gouvernance » signifie littéralement « administrer un territoire ». L'exemple (56) traduit mot-à mot le démontre :

(56) -	sé	kô	sū	=	« gouverner, régner »
	Territoire	administrer	action de		
	« action de diriger, d'administrer un territoire »				

6.6. « GOUVERNER » comme « FORCE » et avec « POUVOIR »

Enfin, chez d'autres groupes ethniques de Côte d'Ivoire, en plus de « veiller sur » son peuple ou de « garder » le pouvoir, il faut souvent user de la force du pouvoir ou du pouvoir de la force pour gouverner. Cela se perçoit dans les exemples (1) et (50) chez les peuples senoufo, dioula et malinké où la notion de *gouvernance* se traduit également par "faga" pour dire « force » ; « pouvoir ». Parlant de la gouvernance senoufo, Koné (2015, p. 131) dit ceci :

En société senoufo, le pouvoir est dispersé, éparpillé et partagé entre les mains de plusieurs acteurs politiques de sorte qu'aucune instance politique n'a le monopole, la totalité du pouvoir. La conception du pouvoir est très démocratique en ceci qu'il y a des contre-pouvoirs qui ne sont pas vides. Les pouvoirs fonctionnent indépendamment les uns des autres. C'est-à-dire que le pouvoir arrête le pouvoir.

En effet, chez ces peuples-là, tout se règle par la « force ». En imitant l'assertion selon laquelle « le pouvoir arrête le pouvoir », l'on va jusqu'à dire en français ivoirien que « c'est nèguê qui coupe nèguê », traduit en dioula/malinké par [nɛgɛ bi nɛgɛ tigɛ]. Littéralement dit « C'est le fer qui coupe le fer ». Ce qui pourrait être l'équivalent de l'expression française « À bon chat, bon rat ».

Conclusion

Il existe une diversité de langues en Côte d'Ivoire. Cette diversité constitue une richesse en ce qu'elle permet de comprendre l'organisation sociale, culturelle et politique de chaque peuple. La notion de *gouvernance* traverse les frontières linguistiques et diversement utilisée et traduite en fonction des réalités culturelles de chaque peuple.

L'étude a démontré que la question de *gouvernance*, bien que présentant des similitudes chez la plupart des peuples, révèle néanmoins des différences au niveau de la norme telle que perçue les États démocratiques ou les organisations financières à propos de la bonne gouvernance. S'il doit avoir différence, pour Diané (2017, p. 318), « la différence se situe au niveau du temps d'exercice du pouvoir et de la transmission du pouvoir. Si pour les uns le pouvoir se détient à vie, pour les autres, il est temporaire. Cette différence d'appropriation de la gestion et de la transmission du pouvoir se perçoit également au niveau des notions dont ces peuples font usage ».

En effet, pour le maintien de la cohésion sociale, cette gouvernance est établie et détenue selon des critères qui sont propres aux différents peuples. Elle est représentée sous diverses formes et appellations. Chez certains peuples, « gouverner », c'est « manger », non pas comme l'on se nourrit, mais comme l'on vit. Pour ces peuples-là, « gouverner », c'est passer des moments agréables pendant le règne. C'est aussi s'asseoir confortablement sur le trône (le cas du tabouret chez les Koulango) ou tout simplement savourer son mandat, son règne. D'où les appellations « manger le monde » ; « manger la vie » ; « manger la royauté » ou encore « manger le tabouret ». Par contre, chez d'autres peuples, cette même notion de

gouvernance signifie « force » ou encore « pouvoir ». Quand, elle va dans le sens de la démocratie, elle peut aussi se traduire par la façon de « gérer » d'« administrer », de « faire » ; d'« exécuter » ; de « commander », de « diriger », de « conduire », de « mener ». Enfin, dans le calme et la quiétude, la gouvernance peut signifier « attraper », « garder », « surveiller », « veiller sur », et même « protéger ».

Tous ces vocables identifiés à partir du concept de « gouvernance » dans les langues ivoiriennes pourraient dans une certaine mesure contribuer au développement durable de la Côte d'Ivoire dans la façon dont ses peuples gèrent culturellement, politiquement et juridiquement les entités locales.

Références bibliographiques :

- AMSELLE, Jean-Loup (1999). « Ethnie et espaces : pour une anthropologie topologique », in Jean-Loup Amselle et Elikia M'Bokolo (sous la direction de), *Au cœur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et État en Afrique*, La Découverte/Poche, Paris, pp. 11-48.
- BAYLON, Christian (2002). *Sociolinguistique. Société, langue et discours*, Nathan, 2^{ème} Édition.
- BOUTIN, Akissi Béatrice, KOUADIO N'GUESSAN, Jérémie (2013). « Citoyenneté et politique linguistique en Côte d'Ivoire », *Revue française de linguistique appliquée*, Volume XVIII-2, pp. 121-133. URL : <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-linguistique-appliquee-2013-2-page-121.htm>
- CALVET, Louis-Jean (2004). « La diversité linguistique : enjeux pour la Francophonie », *Hermès, La Revue*, 2004/3 (n° 40), p. 287-293. DOI : 10.4267/2042/9561. URL : <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2004-3-page-287.htm>
- CANUT, Cécile et al. (2018). *Le langage, une pratique sociale. Éléments d'une sociolinguistique politique*, Presses universitaires de Franche-Comté, Collection Annales Littéraires, 991.
- DELAFOSSÉ, Maurice (1904). *Vocabulaires comparatifs de soixante langues ou dialectes parlés à la Côte d'Ivoire et dans les régions limitrophes*, Paris, Leroux, 9-284 p.
- DÉRIVE, Jean et DÉRIVE, Marie-José (1986). « Francophonie et pratique linguistique en Côte d'Ivoire », in *Politique africaine*, N° 23, *Des langues et des États*, Éditions Karthala, pp. 42-56.
- DIANÉ, Oscar Ambemou (2017). « De l'ethnopolitique à la démocratie en Côte d'Ivoire : lecture linguistique d'un parcours confligène », dans *Cahiers du GREMS, Revue annuelle du Groupe de Recherches en Morphosyntaxe et Sémantique*, N° 2, Université Marien Ngouabi, Congo, pp. 313-327.
- DUBOIS, Jean, et al., 2012. *Le dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Larousse, Paris, 514 p.
- GADET, Françoise (2000). « Le français tel qu'on le parle », *Revue Sciences Humaines*, hors-série (ancienne formule) N° 27 – Décembre 1999/Janvier 2000, *Le langage : origine, nature, diversité*
- KONÉ, Gnefelo. (2015). « La chefferie traditionnelle sénoufo-niarafolo sous la série de crises sociopolitiques dans le nord de la Côte d'Ivoire ». *Kasa Bya Kasa : Revue Ivoirienne d'anthropologie et de Sociologie*, N° 30. EDUCI, Lien : http://revues-ufhb-ci.org/fichiers/FICHIR_ARTICLE_736.pdf
- KOUADIO N'GUESSAN, Jérémie (1999). « Le français, langue d'Afrique », in *Actes des Assises de l'enseignement du français et en français*, Huê (Vietnam), 19-21 octobre 1997, Agence universitaire de la francophonie, Ellipses, pp. 169-181.

- KOUADIO N'GUESSAN, Jérémie (2007). « Le français : langue coloniale ou langue ivoirienne ? », *Hérodote*, 2007/3 (n° 126), pp. 69-85. DOI : 10.3917/her.126.0069. URL : <https://www.cairn.info/revue-herodote-2007-3-page-69.htm>
- LABOV, William (1976). *Sociolinguistique*, Paris, Éditions de Minuit.
- PITSEYS, John (2010). « Le concept de gouvernance », *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, 2010/2 (Volume 65), p. 207-228. DOI : 10.3917/riej.065.0207. URL : <https://www.cairn.info/revue-interdisciplinaire-d-etudes-juridiques-2010-2-page-207.htm>
- TOGBA, Philippe (2020). « Le pouvoir traditionnel en pays dan » in *Annales de l'Université de Moundou*, Série A-FLASH, Vol. 7 (3), Déc. 2020, Moundou, Tchad, pp. 73-85.